

Ensemble Together



**L'impact du plan d'inclusion
économique et sociale
du Nouveau-Brunswick
2009-2014**

Résumé

Table des matières

Message des coprésidents	1
Résumé	2
Introduction	8
Points saillants et sommaire du plan d'action et des 22 actions prioritaires	13



Juin 2015

L'impact du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014
Résumé

Publié par :

Société d'inclusion économique et sociale

10003



Message des coprésidents

Voilà plus de cinq ans qui se sont écoulés depuis l'adoption d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014* (EVP1) à la suite d'un processus d'engagement public innovateur.

L'intention initiale, qui était de réunir quatre secteurs, a été respectée au cours de l'élaboration du plan et, plus important encore, pendant la mise en œuvre de ce dernier.

Au cours de ces années, nous avons remarqué que, grâce à cette initiative, des améliorations importantes ont eu lieu dans la vie de milliers de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. Le caractère unique du plan, combiné aux efforts inlassables de tous les participants concernés, a fait de cette stratégie un modèle qui est considéré dans d'autres administrations.

Un autre objectif d'EVP1 est de favoriser un mouvement provincial en matière de mobilisation et de participation des citoyens à l'inclusion économique et sociale des collectivités. Il suffit de prendre quelques instants pour se familiariser avec les histoires de réussite de projets découlant de ce plan pour constater les avantages de cette initiative.

À titre de coprésidents du conseil d'administration de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS) et provenant des quatre secteurs, nous sommes heureux de constater un changement de culture dans la façon dont la pauvreté est abordée dans la province. La mobilisation se fait à tous les niveaux : local, régional et provincial. L'approche adoptée vis-à-vis de la réduction de la pauvreté a été établie d'une façon organique et utilise une approche ascendante. EVP1 continue d'offrir un soutien respectueux et actif aux collectivités ainsi qu'aux personnes afin qu'elles puissent prendre leur vie en main et parfaire leurs compétences.

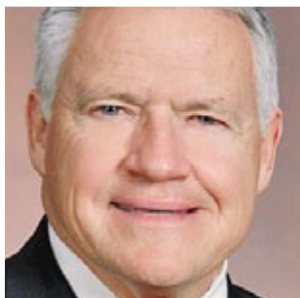
Nous tenons à remercier toutes les personnes, les organismes de bénévoles, le gouvernement, les gens d'affaires et les autres intervenants qui ont participé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'EVP1. Grâce à votre dévouement, le Nouveau-Brunswick a réalisé des progrès importants dans l'amélioration de la vie de ses citoyens.



Monique Richard
Coprésidente
Citoyens



Derek Oland
Coprésident
Affaires



Honorable Ed Doherty
Coprésident
Gouvernement



Roger Martin
Coprésident
Organismes sans
but lucratif

Résumé



Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick (EVP1) était un plan original et coopératif qui a rassemblé un échantillon représentatif de Néo-Brunswickois, y compris des citoyens qui vivent dans la pauvreté, le secteur des organismes à but non lucratif, le secteur des affaires et le secteur gouvernemental dans le but d'élaborer et d'adopter un plan provincial de réduction de la pauvreté. EVP1 décrit une démarche exhaustive et globale pour vaincre la pauvreté qui est basée sur une initiative de mobilisation de la population qui a été lancée en octobre 2008.

« EVP1 se voulait être un effort de collaboration avec une portée plus étendue qui regroupait les secteurs communautaire, des affaires, des citoyens et du gouvernement. Le simple fait de rassembler tous ces groupes a représenté un défi; il s'agit là toutefois de l'une des plus grandes réalisations de EVP1. Grâce à leur participation aux conseils d'administration des réseaux d'inclusion communautaires (RIC) et de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS), des personnes qui ne se seraient autrement pas rencontrées ont pu établir des relations et des partenariats et créer de la synergie. »

**Sue Rickards, participante
à la table ronde**

Parmi ces 22 actions prioritaires, sept visaient directement à réduire la pauvreté monétaire et deux avaient spécifiquement pour but de réduire la pauvreté extrême. En tout, sept actions prioritaires avaient pour objectif d'atteindre les deux cibles, et six concernaient des éléments fondamentaux qui entrent en ligne de compte dans les activités de prestation et de responsabilisation.

Indicateurs de rendement

Afin de mesurer les efforts collectifs animés et coordonnés par la SIÉS pour atteindre l'objectif de réduire la pauvreté de 25 % et la pauvreté extrême de 50 %, douze indicateurs de rendement ont été sélectionnés (section – Indicateurs de rendement). Pour une compréhension et une analyse communes, voici les définitions convenues des termes « pauvreté » et « pauvreté extrême ».

- « **Pauvreté** » La situation dans laquelle se trouve une personne dépourvue des ressources, des moyens, des occasions et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour s'intégrer à la société et en être un membre actif. Source : *Loi sur l'inclusion économique et sociale*.



- « **Pauvreté extrême** » La situation dans laquelle se trouve une personne dont le revenu est inférieur à 50 % de la mesure de faible revenu. Source : *SIÉS*.

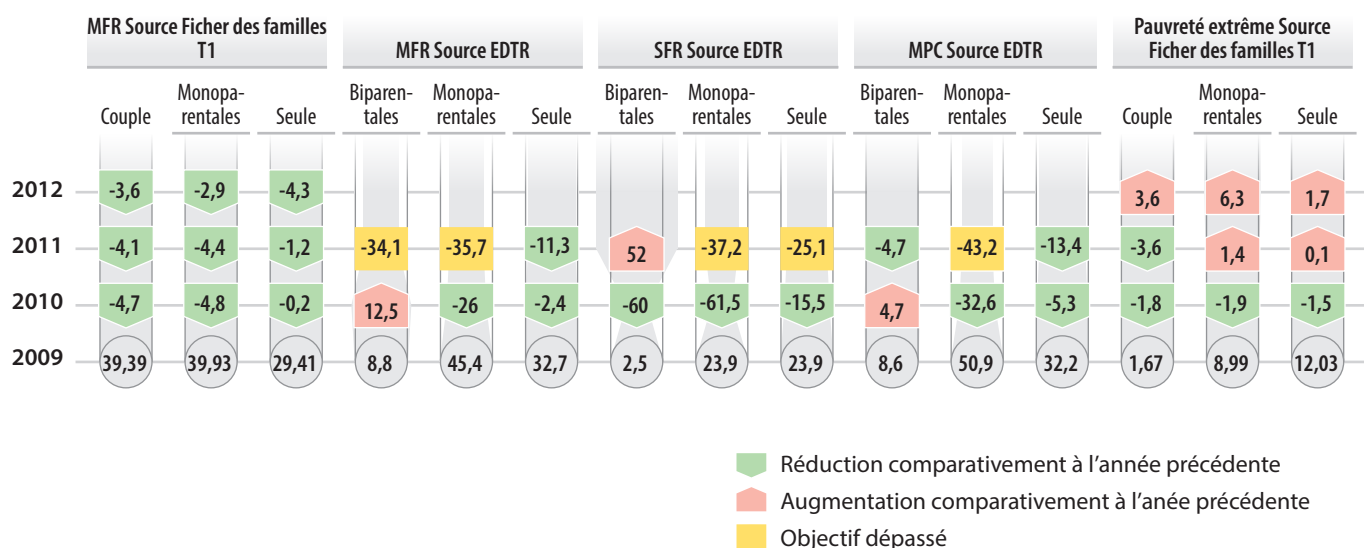
Bien que ce rapport évalue l'impact d'EVP1 pendant la période allant de 2009 à 2014, les données de mesure du revenu ne sont disponibles que jusqu'en 2012, en raison du nombre réduit de dates de parution des statistiques. Il importe de noter que l'information statistique disponible précède le début de la plupart des actions prioritaires et des projets des RIC.

Toutes les provinces et territoires du pays sont assujettis aux mêmes contraintes de parution des données. Voici quelques renseignements qui permettront de mieux comprendre la situation :

- Les données sur le revenu (fichier T1 sur les familles) sont publiées avec un intervalle de 18 mois à deux ans. Les données de 2013 seront donc disponibles à la fin de 2015, et les données de 2014 ne seront disponibles qu'en 2016
- Les données de sondage (Enquête canadienne sur le revenu) sont publiées avec un intervalle d'environ deux ans. Les données de 2013 seront donc disponibles en 2015, et celles de 2014 seront disponibles en 2016.

Selon les données les plus récentes de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)* pour la période allant de 2009 à 2011 et du *Fichier T1 sur les familles* pour la période allant de 2009 à 2012 (section des indicateurs de rendement), toutes les mesures de faible revenu font état d'une réduction des cas de personnes vivant dans la pauvreté dans la province, à l'exception du seuil de faible revenu (SFR) après impôt des familles biparentales (source : *EDTR*) et la mesure de faible revenu (MFR) avant impôt (source : *Fichier T1 sur les familles*).

Figure 1 – Incidence de faible revenu au Nouveau-Brunswick (annexe G - définitions de la mesure du revenu)
 Source : *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – Programme 3889 – Inactif*
 Source : *Estimations annuelles relatives aux familles et aux particuliers (fichier T1 sur les familles) – Programme 4105*



Selon certains indicateurs, l'objectif de réduire la pauvreté de 25 % a été atteint :

- Les familles monoparentales dont le chef est une femme, pour lesquelles l'incidence de la pauvreté a connu :
 - **une réduction de 43 %** entre 2009 et 2011 de la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (PPC);
 - **une réduction de 36 %** entre 2009 et 2011 de la MFR après impôt;
 - **une réduction de 37 %** entre 2009 et 2011 du SFR après impôt;
- Familles biparentales, pour lesquelles l'incidence de de la pauvreté a connu :
 - **une réduction de 34 %** entre 2009 et 2011 de la MFR après impôt
- Les célibataires, pour lesquels l'incidence de la pauvreté a connu :
 - **une réduction de 25 %** entre 2009 et 2011 de la MFR après impôt.

Les efforts en vue de réduire la pauvreté extrême de 50 % n'ont pas mené aux mêmes résultats de réduction que ceux visant à réduire la pauvreté monétaire; cet indicateur a en fait affiché une légère hausse. Selon le *Fichier T1 sur les familles* pour la période allant de 2009 à 2012, l'incidence de la MFR avant et après impôt a augmenté légèrement chez les familles de tous les types, comme l'illustre la figure 1 ci-dessus (section des indicateurs de rendement).

Points saillants d'EVP1

Indépendamment des 22 actions prioritaires, la SIÉS a joué un rôle de chef de file dans de nombreuses activités destinées à accroître l'inclusion économique et sociale pour tous les Néo-Brunswickois. Voici un aperçu de ces activités clés.

RIC

L'un des principaux facteurs de réussite d'EVP1 a été la capacité de la SIÉS d'animer et d'encourager les collectivités du Nouveau-Brunswick pour qu'elles puissent s'appuyer sur leurs compétences et leurs capacités dans le but de relever les défis que présente l'inclusion économique et sociale régionale. Le plan a pour objectif fondamental de bâtir la capacité dans la communauté par la mise sur pied des RIC. À la fin de juin 2011, douze réseaux RIC avaient été mis sur pied.

Les RIC ont établi des partenariats avec de nombreux groupes et organismes communautaires et ont eu une influence tangible dans leurs communautés. Le tableau ci-dessous fait ressortir les retombées des RIC en date du 1^{er} décembre 2014.

- Participation communautaire : 44 027 participants
- Projets communautaires : 212
- Investissement de la SIÉS dans les projets : 2 445 902 \$
- Investissement de la communauté dans les projets : 8 259 057 \$
- Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 3,40 \$ pour chaque dollar

Comités aviseurs

Le conseil d'administration de la SIÉS a constitué plusieurs comités aviseurs pour donner suite aux actions prioritaires plus complexes. Les comités ont créé le milieu et l'impulsion nécessaires aux changements du régime d'aide sociale et de la couverture en matière de médicaments sur ordonnance qui avaient été soulevés lors du processus d'engagement public. Le comité aviseur sur l'entreprise sociale a permis d'**élargir le dialogue sur le potentiel économique** des entreprises sociales pour nos collectivités. Voici une description et quelques points importants des comités aviseurs créés dans le cadre de EVP1 (annexe B).

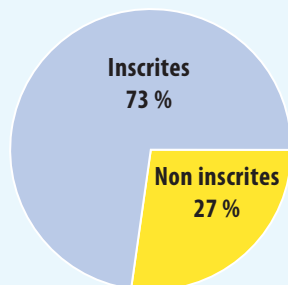
Comité aviseur sur les bénéfices de santé

Le conseil d'administration de la SIÉS a établi le Comité consultatif sur les prestations de maladie (annexe B) afin de mettre au point un mécanisme pour procurer un régime d'assurance médicaments à tous les citoyens non assurés du Nouveau-Brunswick et pour élaborer une vision et un régime de soins dentaires destiné à tous les enfants à faible revenu du Nouveau-Brunswick.

Le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick

Depuis le 1^{er} mai 2014, le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick donne accès à une assurance sur les médicaments aux Néo-Brunswickois non assurés dans le cadre d'un régime à participation volontaire. Avant l'établissement du régime, de nombreux résidents ne pouvaient pas obtenir de protection en raison d'un état de santé antérieur ou du fait qu'ils ne pouvaient pas se permettre de souscrire une assurance-médicaments privée.

En date du 31 décembre 2014, 2 438 personnes s'étaient inscrites au régime. La majorité, soit 1 778 personnes (73 %), se situe dans la tranche la moins élevée de revenu. Cela démontre que les personnes à faible revenu adhèrent au régime, justifiant ainsi sa mise œuvre.



« Le régime médicaments obtient des résultats positifs pour les Néo-Brunswickois aux prises avec des problèmes de santé et vivant et avec des ressources financières limitées. À mon avis, ce régime constitue la plus importante mesure sociale publique pour les Néo-Brunswickois depuis la création de l'Assurance-maladie et du programme Chances égales pour tous. »

**Dr Dennis J. Furlong, médecin,
président du comité aviseur et
ancien ministre de la Santé**

De beaux sourires et une bonne vision

Le 1^{er} septembre 2012, le régime de soins dentaires et de soins de la vue *De beaux sourires et une bonne vision* est entré en vigueur afin de procurer la protection nécessaire sous forme de prestations de soins dentaires et de soins de la vue aux enfants âgés de 18 ans et moins des familles à faible revenu.

En date de décembre 2014, 2 498 enfants du Nouveau-Brunswick avaient accès au programme (source : ministère du Développement social).

Comité avisur sur la réforme de l'aide sociale

Le conseil d'administration de la SIÉS a établi le Comité avisur sur la réforme de l'aide sociale (annexe B) pour donner des conseils et de l'information au ministère du Développement social dans la réforme du programme d'aide sociale du Nouveau-Brunswick. Voici quelques points saillants de certains des nombreux changements découlant de la réforme de l'aide sociale afin de la faire passer d'un système basé sur les règles à un système basé sur les résultats (annexe B) :

- Augmentations des taux d'aide sociale;
- Changements aux exemptions salariales;
- Changements à politique sur la carte d'assistance médicale;
- Changements à la politique sur le revenu des ménages; et
- Protection des locataires de chambre et des pensionnaires.

Comité avisur sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires (ESFIC)

Le conseil d'administration de la SIÉS a également mis sur pied le Comité avisur sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires (ESFIC) (annexe B) en janvier 2011. Le Comité avait pour mandat d'élaborer un cadre stratégique pour l'ESFIC.

En 2013-2014, la SIÉS a travaillé avec le ministère des Finances et le ministère des Communautés saines et inclusives afin d'élaborer de nouveaux programmes de soutien, y compris la création d'un fonds commun de capital (FCC), pour permettre aux investisseurs particuliers et sociaux d'investir dans un fonds communautaire local enregistré; des améliorations ont également été apportées au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick. Ces mesures élargissent l'accès à des capitaux pour les petites.

Avec l'aide de la SIÉS, les RIC acquièrent les aptitudes et les compétences nécessaires pour accroître ce secteur qui est en croissance à l'échelle mondiale. La valeur totale des projets d'ESFIC au sein des RIC se chiffre à 455 183 \$, et plus de 1 500 personnes y participent.



Co-opérative Open-Sky, Sackville

Transport

Une grande partie du territoire de la province n'est pas desservie par un service de transport communautaire ou public, parce qu'il n'y en a aucun de disponible ou parce que c'est trop coûteux. Compte tenu de cette réalité, la SIÉS a appuyé de nombreux projets de transport.

Au 1^{er} décembre 2014, les collectivités avaient investi 2 202 092 \$ dans les projets de transport des RIC tandis que la SIÉS avait investi 890 066 \$. L'investissement communautaire s'établit donc à 2,50 \$ pour chaque dollar investi par la SIÉS.

Entre 2010 et le 31 décembre 2014, 47 projets communautaires inclusifs de transport ont été mis sur pied dans les collectivités des douze RIC et procurent un service de transport absolument nécessaire pour plus de 5 800 citoyens.

Leadership de la SIÉS

À titre de chef de file du mouvement de réduction de la pauvreté, la SIÉS a les bons outils pour trouver les nouveaux débouchés afin d'accroître l'inclusion économique et sociale au sein de la population du Nouveau-Brunswick. Pour y parvenir, la SIÉS a mené et soutenu de nombreux projets qui cadrent avec l'esprit de EVP1, en sus des 22 mesures prioritaires. Voici quelques exemples d'activités clés dans lesquelles la SIÉS a joué un rôle de chef de file :

- « Prenez votre part du gâteau en argent comptant », le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt du Nouveau-Brunswick;
- Littératie financière en partenariat avec Prosper Canada;
- Conversation provinciale sur le transport 2012;
- Série des maîtres du Développement communautaire basé sur les acquis (DCBA);
- Bâtir de meilleurs connecteurs – perfectionnement professionnel pour les bâtisseurs communautaires du Nouveau-Brunswick; et
- Soutenir l'entreprise sociale.

Introduction



En octobre 2008, une initiative de mobilisation publique a été lancée visant à créer et à adopter un plan de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Cette démarche a été adoptée afin de s'assurer que la réduction de la pauvreté soit un effort collectif : les personnes vivant dans la pauvreté, le secteur communautaire sans but lucratif, le milieu des affaires et le gouvernement.

En novembre 2009, *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014* (EVP1) a été lancé. Le plan a réussi à garder le cap comme exercice non partisan, étant donné le fait que les participants des quatre secteurs au Forum final ont convenu que la mise en œuvre d'un plan de réduction de la pauvreté pourrait jouer un rôle essentiel dans l'inclusion économique et sociale de l'ensemble des Néo-Brunswickois.

L'une des premières mesures qui ont été mises en œuvre dans le cadre du plan de réduction de la pauvreté a été l'adoption en avril 2010 par le gouvernement du Nouveau-Brunswick de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* du Nouveau-Brunswick ainsi que l'établissement de la SIÉS. Ces éléments ont procuré le cadre nécessaire au lancement et à la poursuite du plan en tant qu'exercice non partisan.

La SIÉS est une société de la couronne qui est chargée de coordonner et de mettre en œuvre le plan et de servir de catalyseur de changement (annexe C – Structure opérationnelle de la SIÉS). La SIÉS rassemble les quatre secteurs pour faire en sorte que l'inclusion économique et sociale demeure à l'avant-scène des priorités de la province, peu importe le gouvernement au pouvoir (section Leadership de la SIÉS pour les responsabilités de la SIÉS).

« Nous voulions mettre en œuvre le plan d'une manière mobilisatrice et inclusive. Il a été élaboré dans le cadre d'un processus global de mobilisation qui a mis en valeur la capacité et le désir des collectivités, des entreprises et des particuliers qui ont fait l'expérience de la pauvreté de contribuer à l'élaboration d'un plan de classe mondiale. Le fait de s'assurer que ces groupes – qui en général ne trouvent pas leur place dans les politiques de réduction de la pauvreté – participent à tous les niveaux de gouvernance et de prise de décisions relatives à EVP1 a créé un sentiment de légitimité, d'enthousiasme et d'efficacité, sentiment qui se voit rarement dans ces milieux. »

**James Hughes, président,
Société d'inclusion économique
et sociale(SIÉS), 2010-2011**

Mandat

Élaborer, superviser, coordonner et instaurer des initiatives et des plans stratégiques pour réduire la pauvreté et aider des milliers de NéoBrunswickois à devenir plus autonomes.



Vision

Grâce à la collaboration des gouvernements, du milieu des affaires et du secteur des organismes à but non lucratif, de personnes qui vivent dans la pauvreté et d'autres particuliers, tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants du Nouveau-Brunswick auront les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux et pour vivre en dignité, en sécurité et en bonne santé. De plus, l'ensemble des Néo-Brunswickois seront inclus comme citoyens à part entière grâce à des possibilités d'emploi, de perfectionnement personnel et d'engagement dans la collectivité.

D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 % et la pauvreté monétaire extrême de 50 %, et aura fait d'importants progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale durable.

Dans le cadre d'EVP1, 22 actions prioritaires ont été cernées comme activités clés pour vaincre la pauvreté. Le milieu des affaires, les organismes à but non lucratif et le secteur gouvernemental, de concert avec les citoyens, ont convenu de mettre en œuvre ces 22 actions prioritaires (voir la section Évolution du plan d'action et des 22 actions prioritaires pour une ventilation détaillée et l'état d'avancement de chaque action prioritaire) sous les catégories suivantes :

- Occasions d'être (répondre aux besoins fondamentaux);
- Occasions de devenir (apprentissage pour la vie et acquisition de compétences);
- Occasions d'appartenance (participation communautaire); et
- Prestation et reddition de comptes.

EVP1 a été un élément clé du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick afin de créer un espace où l'ensemble des citoyens, des groupes, des communautés et des intervenants sont mobilisés et font partie intégrante de la solution qui permettra à la province d'aller de l'avant. Cette démarche a été un exercice populaire et non partisan qui s'est révélé productif et efficace. Il est essentiel pour notre réussite collective comme province et pour l'avenir de nos communautés d'atteindre l'inclusion économique et sociale pour tous les Néo-Brunswickois.

Grâce au leadership de la SIÉS et au dévouement des RIC, le Nouveau-Brunswick accumule des résultats positifs en ce qui concerne l'inclusion économique et sociale. La démarche novatrice et globale qui a été empruntée pour vaincre la pauvreté a été d'une aide cruciale à l'amélioration de la qualité de vie des Néo-Brunswickois. Bien que des progrès aient été réalisés, il reste beaucoup de travail à faire, comme on le constate à la lecture d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté 2014-2019* (EVP2) de la SIÉS (annexe D Faits saillants EVP2). En partenariat avec les intervenants, la SIÉS continuera d'assurer le leadership des efforts déployés par notre province pour atteindre son objectif de réduire la pauvreté monétaire de 25 % et la pauvreté extrême de 50 %.

« J'étais un novice en matière de pauvreté et j'ai été stimulé par l'immense possibilité d'apprentissage. J'ai été frappé par la complexité de toutes les solutions et par la quantité énorme d'efforts qui est exigée de tous les segments de la société. J'ai vraiment été privilégié de siéger au conseil d'administration de la SIÉS. »

Gerry Pond, membre du conseil d'administration et co-président du secteur des affaires, 2009-2014

Évolution globale de l'inclusion économique et sociale

En tenant compte de la stratégie de réduction de la pauvreté et de ses 22 actions prioritaires (section Évolution du plan d'action et des 22 actions prioritaires) qui sont décrites dans EVP1, la SIÉS a établi 12 indicateurs de rendement (section Indicateurs de rendement) pour surveiller et mesurer, avec le temps, les répercussions de cette démarche intégrée et coopérative en matière d'inclusion économique et sociale.

Pauvreté

Selon les données les plus récentes de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour la période allant de 2009 à 2011 et les données fiscales relevées sur les T1 des familles au cours de la période de 2009 à 2012, on constate une baisse du pourcentage des personnes qui vivent dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick, sauf de celles qui vivent dans la pauvreté extrême.

Selon l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu :

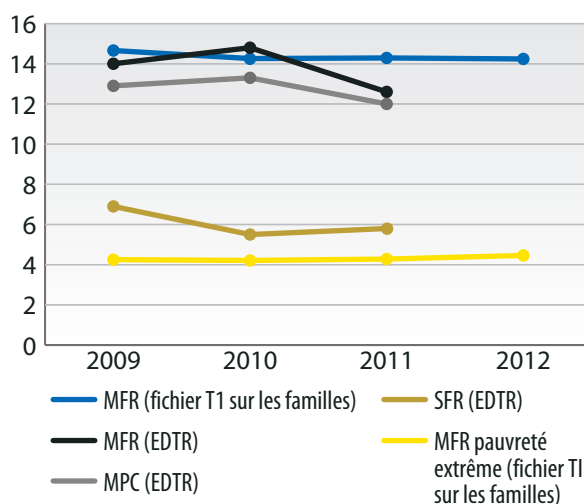
- **Réduction de 16 %** entre 2009 et 2011 du seuil de faible revenu (SFR) après impôt;
- **Réduction de 7 %** entre 2009 et 2011 des mesures de la pauvreté fondées sur un panier de consommation (MPC); et
- **Réduction de 2,5 %** entre 2009 et 2011 de la mesure de faible revenu après impôt (MFR).

Selon les estimations annuelles relatives aux familles et aux particuliers (fichier T1 sur les familles) :

- **Réduction de 10 %** entre 2009 et 2012 de la mesure de faible revenu (MFR) après impôt; et
- **Augmentation de 4,9 %** entre 2009 et 2012 de la mesure de faible revenu extrême après impôt (MFR).

Figure 2 – Incidence globale de faible revenu au Nouveau-Brunswick

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – Programme 3889 (inactif) et Estimations annuelles relatives aux familles et aux particuliers (fichier T1 sur les familles) – Programme 4105



Pauvreté extrême

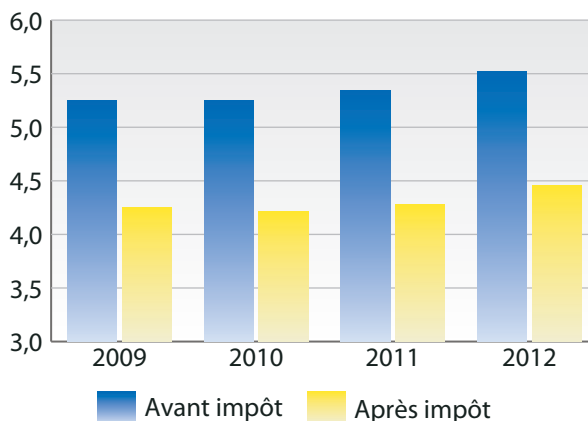
Les citoyens qui vivent dans une pauvreté extrême sont parmi les plus vulnérables de la société. Les personnes dont le revenu est inférieur à 50 % de la mesure de faible revenu sont considérées comme vivant dans la pauvreté extrême. Là encore, les ajustements en fonction de la taille de la famille tiennent compte du fait que les besoins d'une famille croissent à mesure que le nombre de ses membres augmente. Dans le même ordre d'idées, la MFR tient compte du fait qu'il coûte plus cher de nourrir une famille de cinq adultes qu'une famille de deux adultes et trois enfants (source : Statistique Canada).

Comme le montre la figure 3, l'incidence de la pauvreté extrême après impôt pour tous les types de familles a légèrement augmenté entre 2009 et 2012 selon les estimations annuelles relatives aux familles et aux particuliers (fichier T1 sur les familles). De nombreux facteurs influencent une personne qui vit dans la pauvreté; toutefois, ces facteurs ont de plus grandes répercussions sur les personnes qui vivent en extrême pauvreté (annexe F – Mesure de faible revenu avant et après impôt).

- **Augmentation de 5,1 %** entre 2009 et 2012 de la mesure de faible revenu extrême avant impôt (MFR) ; et
- **Augmentation de 4,9 %** entre 2009 et 2012 de la mesure de faible revenu extrême après impôt (MFR).

Figure 3 – Pourcentage des Néo-Brunswickois qui vivent dans la pauvreté extrême pour tous les types de familles – Avant et après impôt

Source : Estimations annuelles relatives aux familles et aux particuliers (fichier T1 sur les familles) – Programme 4105



Besoins impérieux en matière de logement

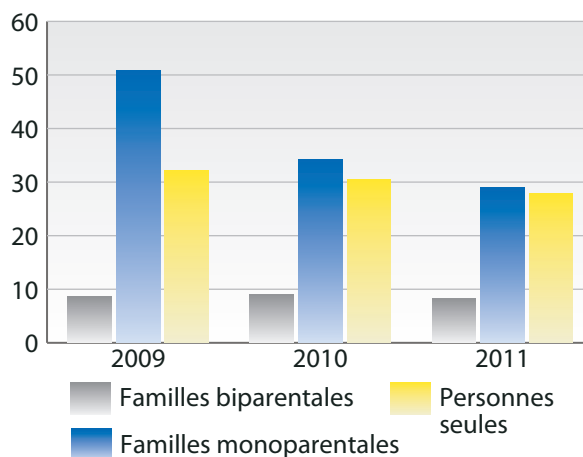
Les personnes qui ont des besoins impérieux en matière de logement sont un indicateur de la qualité de vie des Néo-Brunswickois.

Comme l'illustre la figure 4, l'incidence des Néo-Brunswickois qui ont des besoins impérieux en matière de logement par type de famille a constaté les tendances ci-dessous, selon le *Recensement du Canada*, l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) et l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).

- **Réduction de 9,9 %** entre 2009 et 2012 des enfants de familles monoparentales;
- **Augmentation de 5,5 %** entre 2009 et 2012 des enfants de familles biparentales;
- **Augmentation de 16,4 %** entre 2009 et 2012 des personnes sans famille.

Figure 4 – Pourcentage des Néo-Brunswickois qui ont des besoins impérieux en matière de logement, selon le type de famille

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada*, *Enquête nationale auprès des ménages* et *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.



Points saillants et sommaire du plan d'action et des 22 actions prioritaires



EVP1 était un plan original et coopératif qui a réuni un échantillon représentatif de Néo-Brunswickois, y compris des citoyens qui vivent dans la pauvreté, le secteur sans but lucratif, le secteur des affaires et le gouvernement, dans le but d'élaborer et d'adopter un plan provincial de réduction de la pauvreté. EVP1 a décrit une démarche exhaustive et globale pour vaincre la pauvreté à l'aide de l'initiative de mobilisation de la population qui a été lancée en octobre 2008.

Dans le cadre d'EVP1, 22 actions prioritaires ont été désignées comme activités clés pour vaincre la pauvreté au Nouveau-Brunswick et atteindre l'objectif suivant :

D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 % et la pauvreté monétaire extrême de 50 % et aura fait d'importants progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale soutenue.

Compte tenu de l'objectif susmentionné, les actions prioritaires déterminées dans EVP1 ont contribué directement à atteindre ce but. Parmi les 22 actions prioritaires, sept visaient directement à réduire la pauvreté monétaire et deux étaient spécialement destinées à réduire la pauvreté monétaire extrême. En tout, sept des actions prioritaires visaient à atteindre ces deux cibles, tandis que six d'entre elles étaient des actions touchant la prestation et la reddition de comptes, comme l'établissement de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS), l'adoption de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* et la création des réseaux d'inclusion communautaire (RIC).

En date de décembre 2014, 95 % des 22 actions avaient été menées à terme ou se poursuivaient et 5 % étaient en cours. Ces 5 % représentent la *Loi sur les garderies éducatives*, qui a reçu la sanction royale le 13 décembre 2013. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance continue de travailler sur les commentaires qu'il a reçus pendant l'étude publique des règlements.

La section sur l'évolution du plan d'action et des 22 actions prioritaires présente les points saillants qui ont influé de manière importante sur l'inclusion économique et sociale dans la province, et elle donne une mise à jour sur chacune des 22 actions prioritaires.

Points saillants

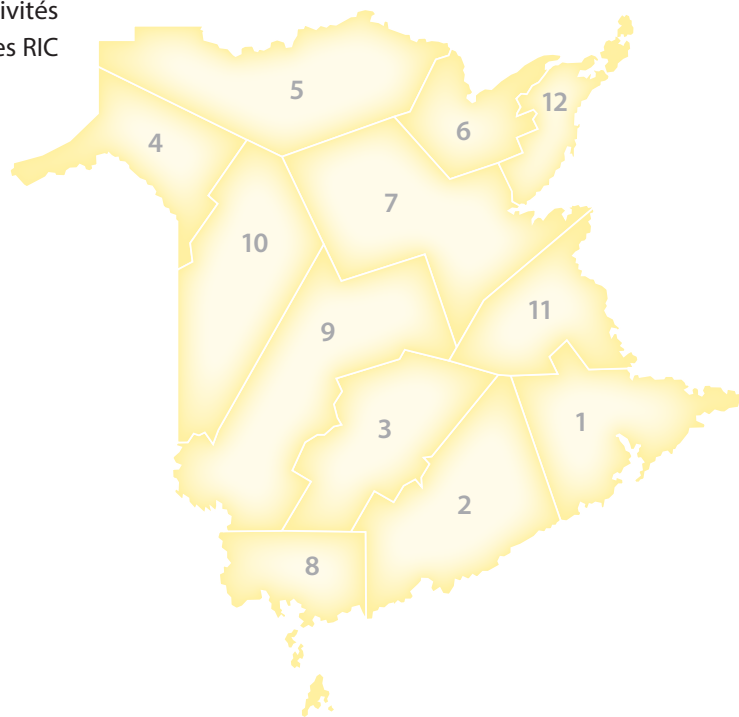
La SIÉS a choisi de mettre en évidence les actions prioritaires ci-dessous en raison des effets importants qu'elles ont eus sur l'atteinte de l'inclusion économique et sociale pour les personnes les plus vulnérables.

Réseaux d'inclusion communautaire

L'un des principaux facteurs de réussite d'EVP1 a été la capacité de la SIÉS d'animer et de stimuler les communautés du Nouveau-Brunswick afin qu'elles tirent profit de leurs compétences et de leurs capacités pour relever les défis régionaux en matière d'inclusion économique et sociale. Le plan a comme principe fondamental de bâtir la capacité dans la collectivité grâce à la mise sur pied des réseaux d'inclusion communautaire (RIC) et du travail qu'ils accomplissent.

À la suite de l'invitation lancée par la SIÉS en novembre 2010 aux parties désirant organiser douze RIC, des groupes et des particuliers de tous les secteurs qui s'occupent entre autres de promouvoir l'inclusion socio-économique se sont réunis pour établir un RIC dans leurs régions respectives. À la fin de 2011, douze RIC avaient été mis sur pied. Par définition, un RIC est un groupe reconnu par la SIÉS qui a pour objet de mettre en œuvre, dans une région géographique prescrite, les objectifs du plan provincial qui sont également énoncés dans son plan régional, tel que défini par la SIÉS.

Les objectifs des RIC sont de cerner, dans le cadre d'une démarche coopérative, les enjeux et les priorités régionaux en matière de pauvreté, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional de réduction de la pauvreté qui est en harmonie avec EVP1. La *Loi sur l'inclusion économique et sociale* établit un cadre qui permet la création des RIC de façon indépendante ou avec l'aide d'organismes communautaires déjà présents dans le milieu. Calqué sur la structure de la SIÉS, le conseil d'administration des RIC, qui se compose de représentants du milieu des affaires, du gouvernement, des secteurs sans but lucratif, des citoyens ainsi que de gens qui se préoccupent du développement et du bien-être de leur collectivité, chapeaute les activités de chaque RIC. Le tableau ci-dessous donne la liste des RIC qui ont été établis.



Région 1 – Coopérative Réseau d'inclusion communautaire Westmorland Albert Itée
Grand Moncton, comté de Westmorland et comté d'Albert

Région 2 – Vibrant Communities Saint John et Sussex
Grand Saint John, Sussex, Queens Est et Kings Est

Région 3 – Réseau d'inclusion communautaire de la région de Fredericton
Fredericton, York Sud, Tracy, Oromocto, Gagetown, comté de Sunbury, Queens Nord, Minto et Chipman

Région 4 – Réseau d'inclusion communautaire Nord-Ouest
Edmundston et Grand-Sault

Région 5 – Réseau d'inclusion communautaire Restigouche
Comté de Restigouche

Région 6 – Réseau d'inclusion communautaire Chaleur
Bathurst et les environs

Région 7 – Réseau d'inclusion communautaire Northumberland
Miramichi et les environs

Région 8 – Vibrant Community Réseau d'inclusion communautaire – comté de Charlotte
Comté de Charlotte

Région 9 – Réseau d'inclusion communautaire centre du Nouveau-Brunswick
Doaktown, Harvey, McAdam et Nackawic

Région 10 – Réseau d'inclusion communautaire Carleton-Victoria
Comtés de Carleton et de Victoria

Région 11 – Réseau d'inclusion communautaire de Kent
Comté de Kent

Région 12 – Réseau d'inclusion communautaire Péninsule acadienne
Péninsule acadienne

La SIÉS travaille en étroite collaboration avec les RIC, et elle leur fournit les ressources nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de leurs plans régionaux. Les RIC ont accès à de nombreuses activités de formation offertes par la SIÉS et d'autres organismes. La SIÉS offre également des ressources et de l'aide financière afin d'appuyer les RIC. La SIÉS octroie 62 500 \$ par année à chaque RIC pour qu'il acquitte ses dépenses de fonctionnement, qui peuvent comprendre les salaires, le loyer, les fournitures, les frais de déplacement, etc.

Les RIC sont au cœur du renforcement des capacités des collectivités et ils contribuent à rehausser le niveau de mobilisation à une échelle collective et de collaboration. Ils jouent un rôle de coordination avec les organismes locaux et les appuient dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets communautaires qui font la promotion de l'inclusion économique et sociale dans le but de réduire la pauvreté. Les RIC organisent régulièrement des rencontres avec les différents intervenants de leurs régions pour rassembler leurs partenaires et pour mobiliser les membres de leur communauté autour de l'inclusion économique et sociale. Grâce à leur présence dans les régions, les RIC tirent profit des actifs et des forces locaux pour bâtir leurs collectivités. Cette collaboration va au-delà des limites de chaque réseau. Les RIC ont établi leurs propres réseaux d'information et de mise en commun des ressources. Le partage de leurs expériences renforce les liens et les affinités entre toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Les RIC deviennent un point de contact central dans leur région entre les groupes et initiatives communautaires axés sur la réduction de la pauvreté.

Depuis leur création, les RIC ont établi des partenariats avec de nombreux groupes et organismes communautaires et ils ont eu une influence tangible sur leurs communautés. Voici les points saillants des réalisations des douze RIC en date du 1^{er} décembre 2014.

- Participation communautaire : 44 027 participants
- Projets des RIC : 212
- Investissements de la SIÉS dans les projets : 2 445 902 \$
- Investissements communautaires dans les projets : 8 259 057 \$
- Investissements communautaires par rapport à un dollar investi par la SIÉS : 3,40 \$ pour 1 \$

Les RIC ont favorisé l'avènement d'un nouveau modèle d'inclusion économique et sociale. Au lieu de s'en remettre aux divers paliers de gouvernement pour éliminer la pauvreté, la SIÉS, en partenariat avec les RIC, a permis aux collectivités et particuliers de participer et de contribuer à la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick. La SIÉS a pour rôle d'appuyer les RIC et leurs collectivités en les accompagnant sur la route de l'inclusion économique et sociale. Ceci est rendu possible grâce aux RIC, car ils répondent aux réalités propres à leur région pour faire en



Première rencontre entre employés du SIÉS, coordinateurs des RIC et membres

sorte que les programmes dispensés aient des effets significatifs les capacités d'être, de devenir et d'appartenir de tous les Néo-Brunswickois. La capacité qu'ont les RIC de s'appuyer sur les forces communautaires est la clé du travail de mobilisation et de prise en main qui permettra aux Néo-Brunswickois de faire partie de la solution.

Comités aviseurs

Le conseil d'administration de la SIÉS a constitué plusieurs comités aviseurs pour donner suite aux actions prioritaires plus complexes. Les comités ont créé le milieu et l'impulsion nécessaires aux changements au *régime d'aide sociale et de la couverture en matière de médicaments sur ordonnance qui avaient été soulevés lors du processus d'engagement public*. Le comité aviseur sur l'entreprise sociale a permis d'élargir le dialogue sur le potentiel économique des entreprises sociales pour les collectivités. Voici une description et quelques points importants des comités aviseurs créés dans le cadre d'EVP1 (annexe B).

Comité aviseur sur les bénéfices de santé

Le conseil d'administration de la SIÉS a mis sur pied le Comité aviseur sur les bénéfices de santé (annexe B) pour élaborer un mécanisme afin d'offrir un régime d'assurance-médicaments à tous les citoyens du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas assurés ainsi que d'élaborer une vision et un régime de soins dentaires pour tous les enfants membres de familles à faible revenu au Nouveau-Brunswick. À ses débuts en janvier 2011, le Comité aviseur a commencé par élaborer un régime de soins dentaires et de la vision, et par la suite en juillet 2011, un régime médicaments pour les Néo-Brunswickois non assurés. Afin de s'assurer que tous les intérêts soient représentés, le comité a consulté les intervenants dans la préparation de ces deux programmes.

Régime médicaments du Nouveau-Brunswick

Le Comité aviseur sur les bénéfices de santé a tenu des consultations entre mars et mai 2012. Des séances de consultation en personne ont eu lieu avec des intervenants clés, y compris des groupes de défense des droits des patients, des associations de professionnels de la santé, des assureurs de soins médicaux privés et le milieu d'affaires. Le Comité a également élaboré de la documentation et lancé un site Web sur lequel les Néo-Brunswickois ainsi que les intervenants avaient la possibilité de faire connaître leurs points de vue en ligne.

Le rapport du Comité, *Un régime d'assurance-médicaments pour les Néo-Brunswickois non assurés*, a été approuvé par le conseil d'administration de la SIÉS et a été déposé à l'Assemblée législative le 18 décembre 2012. Les recommandations du rapport ont été à la base du régime d'assurance-médicaments qui aide les Néo-Brunswickois à éviter de subir des difficultés financières en raison du coût des médicaments sur ordonnance. Le ministère de la Santé a dirigé la conception et la mise en œuvre du régime.

régime médicaments du Nouveau-Brunswick

« Lorsque j'ai pris connaissance des programmes qui existent dans d'autres provinces, j'ai compris que le régime élaboré par le comité serait le meilleur régime que le Nouveau-Brunswick pouvait se permettre à ce moment. J'ai réalisé que le Nouveau-Brunswick est en bien meilleure posture que les autres provinces. L'intention du comité était d'offrir aux Néo-Brunswickois le meilleur régime de soins dentaires et de la vue, ainsi qu'un régime d'assurance santé pour toutes les personnes vivant dans la pauvreté ainsi que les travailleurs à faible revenu. »

Juanita Black, membre du conseil
d'administration de la SIÉS et membre du
Comité aviseur sur les bénéfices de santé

Tous les citoyens du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas assurés peuvent se prévaloir du régime. Avant que le régime soit lancé, 70 000 familles n'avaient pas d'assurance-médicaments.

Depuis le 1^{er} mai 2014, le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick a donné accès à une couverture aux Néo-Brunswickois non assurés sous forme de régime à adhésion volontaire. Avant l'arrivée du régime, de nombreux résidents ne pouvaient pas obtenir de protection en raison d'un état de santé antérieur ou parce qu'ils ne pouvaient pas se permettre de souscrire une assurance-médicaments privée.

Dans *Un nouveau Nouveau-Brunswick en marche*, le gouvernement provincial s'est engagé à réexaminer le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que les coûts aux individus soient raisonnables, que la couverture soit suffisante et que les petites entreprises ne soient pas tenues d'offrir le programme à leurs employés.

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux* le 9 décembre 2014 afin d'apporter certains changements de fond au Régime médicaments du Nouveau-Brunswick. Ces modifications ont supprimé les exigences obligatoires qui devaient entrer en vigueur le 1^{er} avril 2015. Cela signifie qu'il ne sera pas obligatoire pour les Néo-Brunswickois de souscrire une assurance médicaments sur ordonnance ni pour les régimes collectifs privés d'assurance-médicaments d'atteindre des normes de couverture minimale. De plus, le gouvernement provincial n'a pas l'intention d'imposer des cotisations obligatoires aux employeurs.

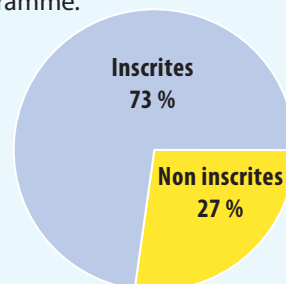
Le régime continuera d'être un régime volontaire jusqu'à ce que l'examen soit terminé. Le 1^{er} avril 2015, deux nouvelles primes seront mises en place afin que le régime soit plus abordable pour les personnes à faible revenu. Le taux de la quote-part demeure à 30 %, mais la quote-part maximale par ordonnance variera entre 5 \$ et 30 \$ en fonction du revenu.

De beaux sourires et une bonne vision

Le 1^{er} septembre 2012, le régime d'assurance de soins dentaires et de la vue *De beaux sourires et une bonne vision* est entré en vigueur afin de procurer la protection nécessaire, sous forme de prestations particulières pour les soins dentaires et de la vue, aux enfants âgés d'au plus 18 ans de familles à faible revenu.

Le programme de soins de la vue couvre les services de base comme les examens annuels ainsi que les lentilles et les montures, jusqu'à concurrence de 220 \$ tous les deux ans. Le programme de soins dentaires couvre les

En date du 31 décembre 2014, 2 438 personnes s'étaient inscrites au régime (source : ministère de la Santé). La majorité, soit 1 778 personnes (73 %), se situe dans le palier de revenu le plus bas. Ces chiffres démontrent que les personnes qui gagnent un faible revenu s'inscrivent au régime, ce qui justifie la nécessité de ce programme.



New Brunswick

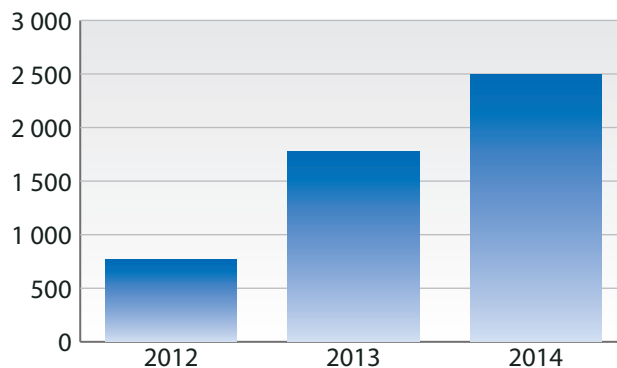
Un régime de soins dentaires et de la vision pour les enfants de familles à faible revenu

services de base, y compris les examens habituels, les radiographies, les extractions et certains traitements préventifs, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par année.

Les enfants qui sont inscrits au ministère du Développement social sont automatiquement inscrits au programme. Les enfants de familles à faible revenu pourraient également bénéficier de ce programme, dont la promotion a été faite à grande échelle dans tout le réseau scolaire, par l'intermédiaire des RIC et d'autres organismes concernés.

En date de décembre 2014, 2 498 enfants du Nouveau-Brunswick étaient inscrits au programme De beaux sourires et une bonne vision (source : ministère du Développement social).

Le schéma ci-dessous montre le nombre de demandeurs au programme *De beaux sourires et une bonne vision* entre septembre 2012 et décembre 2014.



Source : ministère du Développement social

Comité adviseur sur l'entreprise sociale et fonds d'investissement communautaires (ESFIC)

Le conseil d'administration de la SIÉS a mis sur pied le Comité adviseur sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires (ESFIC) (annexe B) en janvier 2010. Le comité avait pour mandat d'élaborer un cadre stratégique sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires. Une entreprise sociale (ES) est une forme d'entreprise qui occupe dans le spectre de l'activité économique l'espace situé entre le secteur sans but lucratif et le secteur à but lucratif. C'est un terrain propice à l'innovation. L'ES comble une lacune entrepreneuriale; les organismes sans but lucratif se tournent vers l'activité commerciale pour générer un revenu pour leurs objectifs sociaux, tandis que les entreprises reconnaissent que c'est le secteur sans but lucratif qui crée le fondement humain d'une économie forte.

Le Comité adviseur sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires définit l'entreprise sociale ainsi : entreprises ou organismes (organismes à but lucratif et sans but lucratif, coopératives, caisses populaires) qui :

- vendent des produits ou des services sur le marché;
- visent principalement à créer une valeur sociale, environnementale ou culturelle;
- utilisent au moins 51 % de tout profit pour rehausser les programmes ou les services destinés à améliorer nos collectivités;
- font preuve des éléments susmentionnés.

En vertu d'EVP1, l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires faisaient partie des démarches les plus prometteuses afin d'aider le gouvernement provincial à faire face aux problèmes multidimensionnels qui découlent de la pauvreté. Pour la SIÉS, cette démarche était un outil essentiel permettant de catalyser ceux qui sont déconnectés, de promouvoir l'entrepreneuriat, d'accroître l'emploi, de former les travailleurs et d'occuper des créneaux économiques.



Resnet – recyclage d'ordinateurs
Entreprise sociale à Edmundston

Le Comité consultatif sur l'ESFIC a commencé par examiner et inventorier de nombreuses entreprises sociales et les pratiques exemplaires dans la province. Grâce à ce processus, il a pu définir l'emplacement, l'objet, les défis et les activités des entreprises sociales au Nouveau-Brunswick.

Au cours du printemps 2012, le Comité a réalisé une enquête comparative sur l'entreprise sociale au Nouveau-Brunswick, qui a alimenté la construction d'un cadre progressif pour l'entreprise sociale dans la province. Le Comité a présenté au conseil d'administration de la SIÉS son rapport final intitulé *L'apprentissage et l'activité rémunérée : Élaborer un cadre stratégique sur l'entreprise sociale*, et il a présenté ses conclusions au gouvernement provincial.

En juin 2013, un groupe de travail composé de quatre sous-comités a été mis sur pied afin d'examiner s'il serait pertinent et pratique d'adapter au contexte du Nouveau-Brunswick certaines mesures gouvernementales décrites dans le rapport, et de créer un cadre stratégique à long terme comportant des objectifs, des mesures et un échéancier bien définis pour mettre en place un environnement propice au développement des entreprises sociales au Nouveau-Brunswick.

En 2013-2014, la SIÉS a travaillé avec le ministère des Finances et le ministère des Communautés saines et inclusives afin d'élaborer de nouveaux programmes de soutien, y compris la création d'un fonds commun de capital (FCC). L'impulsion était donnée et, dans son discours du budget 2014-2015, le gouvernement provincial a annoncé la création d'un programme de FCC et des changements au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick afin de rendre admissibles les participants aux entreprises sociales et aux coopératives qui touchent des revenus d'une entreprise active.

De plus, ce programme permet aux investisseurs particuliers et sociaux d'investir dans un fonds communautaire local enregistré, ce qui renforce l'économie locale. Cette mesure élargit également l'accès à des capitaux pour les petites entreprises, crée de nouveaux moyens de financement pour la province et aider les communautés à élaborer de nouveaux projets rentables.

De nombreux RIC ont déjà participé à la mise sur pied de projets d'entreprises sociales. Avec l'aide de la SIÉS, les RIC acquièrent les aptitudes et les compétences nécessaires pour mettre en valeur ce secteur qui est en croissance à l'échelle mondiale.

La valeur totale des projets d'entreprises sociales et d'investissements communautaires au sein des RIC se chiffre à 455 183 \$, et ceux-ci mobilisent plus de 1 500 personnes.

S'appuyant sur les travaux du Comité consultatif et du groupe de travail, la SIÉS continuera de collaborer avec les organismes gouvernementaux et les intervenants afin de créer des débouchés pour le secteur à but non lucratif et pour les gens sur le terrain et de travailler avec les RIC et les organismes communautaires dans le but d'établir des partenariats et d'élaborer de nouveaux projets.

Comité avisur sur la réforme de l'aide sociale

Le conseil d'administration de la SIÉS a établi le Comité avisur sur la réforme de l'aide sociale (annexe B) pour donner des conseils et de l'information au ministère du Développement social pendant dans la réforme du programme d'aide sociale du Nouveau-Brunswick. Voici quelques points saillants de certains des nombreux changements découlant de la réforme de l'aide sociale afin de la faire passer d'un système basé sur les règles à un système basé sur les résultats (annexe B) :

Augmentation des taux d'aide sociale

Les prestations d'aide sociale de base sont majorées de sept pour cent sur une période de six mois : quatre pour cent en octobre 2013 et trois pour cent en avril 2014.

Les prestataires célibataires aptes au travail qui n'ont pas d'obstacles à l'emploi n'ont pas eu droit à ces augmentations. En 2010, ce groupe de prestataires a bénéficié d'une augmentation de 82 pour cent au moment de l'abolition du taux d'aide intérimaire.

Un grand nombre de prestataires de l'aide sociale sont capables de réintégrer le marché du travail avec l'assistance et le soutien appropriés. En plus des prestations mensuelles d'aide sociale, ces clients ont accès à du soutien et à des conseils pour les aider à trouver un emploi.

La structure des taux d'aide sociale a été simplifiée en fusionnant les deux grilles tarifaires existantes en une seule. Cela s'est traduit par une augmentation supplémentaire de deux pour cent pour les familles aux prises avec des frais de logement élevés.

« Un des éléments clés a été la volonté de collaboration de chacun pour déterminer comment le comité pouvait avoir un impact positif. Repenser la façon dont on fait les choses représente un défi, et chaque membre du comité a compris l'importance d'y parvenir avec succès. J'ai aussi apprécié la participation des personnes qui vivent dans la pauvreté. Elles avaient une expérience concrète des politiques en place qui créent des obstacles. Leur passion à améliorer le système a permis de faire avancer les travaux du comité. »

Brenda Murphy, membre du conseil d'administration de la SIÉS et membre du Comité avisur sur la réforme de l'aide sociale



Réunion du comité avisur sur la réforme de l'aide sociale

Changements à la politique sur les exemptions salariales

La révision de la politique sur les exemptions salariales, qui permettra aux prestataires qui auront trouvé un emploi de conserver une plus grande part de leurs revenus, constitue l'amélioration la plus importante de la réforme de l'aide sociale. Les prestations des clients sont maintenant réduites de 0,70 \$ pour chaque dollar additionnel gagné au-delà du montant totalement exempté. La politique précédente réduisait les prestations des clients d'un dollar pour chaque dollar gagné.

Réforme de la carte d'assistance médicale

En décembre 2009, le gouvernement provincial a prolongé la validité de la carte d'assistance médicale fournie aux bénéficiaires de l'aide sociale d'au plus trois ans après qu'ils ont quitté l'aide sociale pour occuper un emploi. La prestation était auparavant offerte pendant au plus 12 mois aux bénéficiaires qui quittaient l'aide sociale. Les clients peuvent maintenant renouveler leurs prestations pendant un maximum de 36 mois.

Changements à la politique sur le revenu des ménages

En février 2010, le gouvernement a amélioré la politique sur le revenu des ménages dans le programme de l'aide sociale. Ces améliorations permettent aux bénéficiaires de l'aide sociale qui vivent dans une relation non conjugale de partager un logement avec des bénéficiaires et des non-bénéficiaires tout en recevant des chèques distincts.

Protection des locataires de chambre et des pensionnaires

En avril 2010, des modifications à la *Loi sur la location de locaux d'habitation* sont entrées en vigueur. Ces modifications protègent les locataires de chambre et les pensionnaires en faisant en sorte que ces locataires aient des droits et des responsabilités identiques à ceux des locataires d'autres locaux d'habitation.

Transport

Une grande partie du territoire de la province n'est pas desservie par un service de transport communautaire ou public, parce qu'il n'y en a aucun de disponible ou parce que c'est trop coûteux. Cette situation crée des obstacles à l'inclusion économique et sociale. Compte tenu de cette réalité, la SIÉS a appuyé de nombreux projets de transport.



Projet de transport communautaire, McAdam

Beaucoup de communautés ont réfléchi sérieusement à la possibilité d'établir un service de transport public qui répond aux besoins propres à leur région. De nombreux intervenants, y compris ceux qui s'occupent actuellement de transport, ainsi que des experts en transport collaborent pour trouver des solutions pratiques, globales et peu coûteuses afin de créer des possibilités de transport dans ces collectivités.

Les besoins et les capacités en matière de transport varient d'une région à l'autre et même entre des collectivités de la même région. C'est la raison pour laquelle chaque RIC a établi ses propres priorités en matière de transport. Certaines régions disposent déjà de ce type de service, tandis que d'autres sont rendues aux dernières étapes de sa conception. Consultez la section des RIC du présent rapport pour des exemples particuliers de projets de transport qui se déroulent partout dans la province.

En date du 31 décembre 2014, 47 projets communautaires de transport ciblant les personnes qui vivent dans la pauvreté avaient été mis sur pied dans des collectivités de tout le Nouveau-Brunswick. Ces projets ont permis à plus de 5845 personnes dans le besoin de profiter de services de transport.

Au 1^{er} décembre 2014, les collectivités avaient investi 2 202 092 \$ dans les projets de transport des RIC tandis que la SIÉS avait investi 890 066 \$. L'investissement communautaire s'établit donc à 2,50 \$ pour chaque dollar investi par la SIÉS.

Progrès des 22 actions prioritaires

Le tableau suivant offre une mise à jour des 22 actions prioritaires qui font parties d'EVP1.

22 ACTIONS PRIORITAIRES	ÉTAT
OCCASIONS D'ÊTRE (répondre aux besoins fondamentaux)	
Réformer l'aide sociale au Nouveau-Brunswick.	Terminé
Créer un programme de médicaments sur ordonnance pour les citoyens qui ne sont pas assurés.	Terminé
Augmenter le salaire minimum.	Terminé et continu
Fournir du financement stable aux refuges pour sans-abri d'ici cinq ans.	Terminé
Prévoir des protections pour les locataires de chambres et pensions dans la <i>Loi sur la location de locaux d'habitation</i> .	Terminé
Fournir des fonds pour l'établissement de systèmes de transport communautaire alternatifs (comme le service de transport à la demande).	Continu
Développer et mettre en œuvre un modèle intégré de prestation des services axé sur les personnes à faible revenu.	Continu
OCCASIONS DE DEVENIR (apprentissage pour la vie et acquisition de compétences)	
Investir dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants pour veiller à ce qu'un minimum de 20 % des nourrissons et de 50 % des enfants âgés de deux à cinq ans au Nouveau-Brunswick aient accès à une place en garderie réglementée.	Continu

22 ACTIONS PRIORITAIRES	ÉTAT
Grâce à la collaboration avec le secteur des affaires et le secteur sans but lucratif, offrir des services de mentorat en littératie à tous les élèves des 1 ^{re} et 2 ^e années ayant de la difficulté à lire, de sorte que chaque enfant puisse terminer ses études secondaires avec suffisamment de compétences en littératie et en numératie, grâce au programme Littératie au primaire.	Continu
Adopter une loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.	En cours
La Fondation McCain va financer cinq autres centres intégrés pour la petite enfance.	Terminé
Faire progresser le concept des écoles communautaires, en mettant un accent particulier sur la littératie, la numératie, la dynamique de vie, l'apprentissage expérientiel, les métiers, les programmes d'enseignement coopératif et les activités parascolaires.	Continu
Poursuivre la formation des enseignants afin d'élargir les options du programme d'enseignement pour répondre aux besoins des divers styles d'apprentissage.	Terminé et continu
OCCASIONS D'APPARTENANCE (Participation communautaires)	
Élaborer une stratégie globale du logement qui prévoit des quartiers à revenu mixte, l'aspect abordable, des logements avec services et des coopératives d'habitation.	Terminé
Explorer la notion d'entreprise sociale et de fonds d'investissement communautaires.	Terminé
Renforcer la capacité des personnes à faible revenu à intégrer la main-d'œuvre qualifiée, grâce aux possibilités de formation, d'éducation et de bénévolat offertes dans le cadre de la transition au travail et grâce également à la formation en cours d'emploi.	La stratégie est terminée; la formation se poursuit.
Réduire les obstacles à l'éducation permanente, la rendant plus accessible et abordable.	Continu
Élaborer un plan de communication pour sensibiliser les citoyens est essentiel au succès du plan de réduction de la pauvreté.	Continu
Occasions d'appartenance (Participation communautaires)	
Adopter la Loi sur l'inclusion économique et sociale.	Terminé
Créer la Société d'inclusion économique et sociale.	Terminé
Créer trois comités consultatifs de la SIES.	Terminé
Créer les réseaux d'inclusion communautaire (RIC).	Terminé